



Direction départementale
des territoires
de Seine-et-Marne



Lettre d'information n° 49 de la DDT 77 Agriculture et Environnement 25 octobre 2010

AGRICULTURE



Agenda

Mardi 9 novembre 2010
entre 8h30 et 12h
à la Chambre d'Agriculture au
Mee-sur-Seine

Une matinée pour votre sécurité

Prévention du risque routier pour les entreprises agricoles

Le risque routier est aujourd'hui le risque majeur d'accidents mortels durant le temps de travail, aussi bien lors des déplacements professionnels que lors des trajets entre le domicile et l'exploitation.

Participer gratuitement à une action de sensibilisation à la prévention du risque routier pour les entreprises agricoles

[Accès à la page](#)

[Programme complet et bon de participation](#)

Structures

Indice national des fermages 2010 : 98,37

Depuis le 1er octobre 2010, l'indice des fermages est national.

L'arrêté départemental 2010 fixe les prix maxima et minima des valeurs locatives pour les baux conclus ou renouvelés à compter du 1er octobre 2010.

- arrêté national 2010
- [arrêté départemental 2010](#)

Aides conjoncturelles

Plan de soutien exceptionnel aux éleveurs :

Attention : date limite de dépôt des demandes : 30 octobre 2010

L'objectif de ce dispositif est de soutenir les exploitations d'élevage qui ont rencontré le plus de difficultés au cours des mois passés. Sont particulièrement visées les exploitations d'élevage bovins et porcins. Pour cela, il prévoit la possibilité, pour les éleveurs qui n'ont pas déposé de dossier dans le cadre du PSEA, d'en faire la demande en déposant le formulaire à la DDT de Seine et Marne avant le 30 octobre 2010.

[Communiqué d'octobre 2010](#)

Téléchargez le [formulaire de demande DACS élevage](#)

<p>Quota-laitiers</p>	<p>Transfert spécifique sans terre – TSST ! Campagne 2010-2011</p> <p>Attention : les demandes sont à retourner à la DDT avant le 31 octobre 2010</p> <p>Pour financer une partie des aides à la cessation d'activité laitière (ACAL) de l'année, le système de rachat de quota par les producteurs de lait à hauteur de 0,15 € du litre est généralisé à toute la France.</p> <p>Téléchargez l'imprimé TSST 2010-2011</p>
<p>Sécheresse</p>	<p>Dégrèvement fiscal</p> <p>La reconnaissance de la sécheresse ouvre droit dans les communes concernées au bénéfice d'un dégrèvement spécial sur la taxe 2010 sur le foncier non bâti, proportionnel à la perte retenue. Le dégrèvement profite au fermier dans le cas de terres mises en fermage.</p> <p>La liste des communes sinistrées suite à la sécheresse du printemps 2010 est fixée par arrêté préfectoral.</p> <p>Arrêté préfectoral</p>
<p>Diversification</p>	<p>Biomasse et agromatériaux</p> <p>La DDT développe son implication dans la valorisation des ressources naturelles locales, et notamment dans les bio-matériaux et bio-combustibles issus de l'agriculture, de la forêt ou de la valorisation des déchets verts. Elle a pour mission de promouvoir auprès des collectivités, agriculteurs et autres, l'utilisation des énergies renouvelables et de soutenir les projets émergents.</p> <p>Pour tous ceux qui souhaitent se lancer dans une telle démarche et pour votre information, la DDT a mis en ligne plusieurs fiches sur les chaudières biomasse et les agro-matériaux.</p> <p>Accès à la page</p>
<p>N'oubliez pas de consulter le site Internet dans son ensemble : http://www.seine-et-marne.equipement.gouv.fr/</p>	
<p><u>DROITS D'ACCES ET RECTIFICATION</u></p> <p>Non-diffusion des données : En aucun cas, les informations que vous nous communiquez lors de votre inscription à cette liste ne seront utilisées à d'autres fins. Modification et suppression des données : En application des articles 27 et 34 de la loi dite "Informatique et libertés" n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit de modification ou de suppression des données qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit envoyez un message au responsable de la liste de diffusion :</p> <p>ddt-sadr@seine-et-marne.gouv.fr</p> <p>Vous avez changé d'adresse électronique ou vous souhaitez vous désabonner : vous pouvez annuler votre inscription actuelle et indiquer votre nouvelle adresse à : ddt-sadr@seine-et-marne.gouv.fr</p>	